## LA PRESSE POLITIQUE PARISIENNE AU LENDEMAIN DE LA LOI DU 11 MAI 1868

PAR
PHILIPPE VALLAS

licencié ès lettres

#### INTRODUCTION

Malgré les apparences, l'histoire de la presse politique parisienne sous l'Empire libéral demeure mal connue, même si l'on n'ignore pas qu'une nouvelle législation a entraîné l'essor des journaux républicains ou si les noms de Rochefort et la Lanterne, ou ceux de Paradol, Vallès, Zola, sont demeurés célèbres. L'abondance des mémoires d'anciens rédacteurs ne doit pas faire illusion. Leurs auteurs, sans doute, insistent sur des activités qui, souvent, leur ont permis par la suite de mener une carrière publique; mais, marqués par la mentalité de l'époque, ils n'en retracent que les aspects purement politiques et les événements les plus saillants: polémiques, procès, emprisonnements. Les véritables « professionnels » de la presse eux-mêmes restent discrets sur la routine de leur métier, sur son côté matériel, sinon pour l'anecdote et le pittoresque. Il est pourtant possible d'examiner avec précision les effets de la loi du 11 mai 1868, car divers domaines (nombre de titres, poursuites judiciaires, tirages) se prêtent à une quantitification.

#### **SOURCES**

Les sources sont très diverses autant que dispersées. Les fonds les plus importants se trouvent aux Archives nationales, notamment dans la sous-série F<sup>18</sup>, qui contient à la fois le dépôt légal (registres IV 143-161), les statistiques des tirages et de la diffusion par la poste (cartons 294-298), les déclarations de création de feuilles (cartons 312-425) et de gérance (cartons 426-428). La sous-série BB<sup>18</sup> fournit les détails de la répression judiciaire (1490-1795) et BB<sup>30</sup> l'influence des nouveaux organes sur l'esprit public en province (cartons 389-390) ; plu-

sieurs fonds privés, comme ceux de Rouher (45 AP) et de Berryer (223 AP), aident à suivre l'élaboration de la loi de 1868, de même que les procès verbaux des séances législatives (série C, cartons 1120, 1128 et 1147). Les renseignements personnels concernant les journalistes sont à rechercher dans la série Ba des Archives de la Préfecture de Police, mais l'incendie de 1871 a fait perdre à celle-ci une part de son intérêt. Les registres du Tribunal de commerce, conservés aux Archives de la ville de Paris, contiennent les actes notariés intéressant la vie des sociétés de presse (D³¹ U³, n° 272 à 300), mais ils n'existent que pour une minorité de journaux. Les papiers du garde des sceaux Baroche, déposés à la Bibliothèque Thiers (manuscrits 960 à 1243), renferment également des dossiers se rapportant à la loi de 1868 et aux procès de presse qui complètent utilement les fonds des Archives nationales.

Les collections des journaux se trouvent à la Bibliothèque nationale (département des Périodiques), de même que les annuaires de presse, les brochures, prospectus, réclames édités par les organes (série Lc²). Il faut noter l'intérêt de correspondances telles que celles du « clan » Hugo, conservées au département des Manuscrits, dans le fonds des nouvelles acquisitions françaises.

De nombreux souvenirs et mémoires de témoins ou de journalistes de l'époque ont été publiés.

### PREMIÈRE PARTIE

# LA LOI DE 1868 ET SES CONSÉQUENCES CHIFFRABLES

#### **CHAPITRE PREMIER**

#### LES CIRCONSTANCES POLITIQUES

La période 1868-1870 se caractérise par des luttes politiques intenses, effet du mécontentement croissant de l'opinion publique. Après les catholiques et les milieux d'affaires, irrités dès 1859-1860 par l'expédition en Italie et les traités de libre-échange, le malaise gagne à partir de 1866-1867 une large partie de la population, touchée par la crise économique et qui redoute une guerre après Sadowa. L'Empereur malade se résigne alors à des concessions réelles : rétablissement du droit d'interpellation (janvier 1867), assouplissement du régime de la presse et des réunions publiques (mai-juin 1868). Insuffisantes, ces mesures ne font que permettre à l'opposition de se déchaîner, aux républicains surtout, qui se dotent d'une presse virulente. Avec la Lanterne de Rochefort (juinaoût), puis avec la souscription Baudin, celle-ci porte à l'Empire des coups sévères. Aux élections législatives de mai-juin 1869, l'opposition remporte une nette victoire; mais, plus que les royalistes et les républicains, les vainqueurs sont les modérés du Tiers-parti, libéraux mais dynastiques. Napoléon III tente un moment de s'opposer à l'évolution vers le parlementarisme. Dès lors, le courant anti-impérial se radicalise ; l'élection de Rochefort à Belleville (novembre) confirme l'existence d'un courant révolutionnaire dans la capitale. Les grèves se multiplient dans les centres industriels. La peur sociale réapparaît ; Émile Ollivier, chef du Tiers-parti, forme en janvier 1870 un ministère qui reconstitue le parti de l'Ordre. Il réprime énergiquement l'agitation ouvrière (au Creusot) et les menées révolutionnaires à Paris (échec de la manifestation lors des funérailles de Victor Noir, arrestation de Rochefort). En même temps, il accentue le caractère parlementaire du régime par le senatus-consulte du 20 avril. Habilement centré sur les réformes effectuées, le plébiscite de mai 1870 voit le triomphe du gouvernement. L'Empire semble consolidé quand les manœuvres de Bismarck, conjuguées avec le chauvinisme parisien entretenu par la presse, précipitent le pays dans un conflit avec la Prusse (19 juillet).

#### CHAPITRE II

#### LA PRESSE SOUS LE RÉGIME DE 1852

Le décret du 17 février 1852, ajouté à de nombreuses mesures prises sous les régimes précédents, crée contre la presse politique un système répressif efficace, fondé sur le cautionnement, le timbre, la juridiction correctionnelle, l'autorisation préalable et l'avertissement, qui asservit la presse à l'administration et lui impose l'autocensure. Certes, le gouvernement a laissé subsister des organes de toutes les nuances, de la Gazette de France légitimiste au Siècle républicain. Mais, jusqu'en 1860, la législation appliquée avec rigueur les condamne à la plus grande prudence ; le total des tirages stagne autour de 200 000 exemplaires par jour, le nombre des titres à quinze ou vingt. A partir de 1860, la montée des oppositions conduit le régime à tempérer sa sévérité et à permettre l'apparition de feuilles nouvelles, comme l'Opinion nationale, le Temps, l'Avenir national dans l'opposition, la France et l'Étendard dans le camp gouvernemental. Les tirages progressent et la presse opposante accroît son avantage. La justice reste vigilante; les procès se multiplient. La persistance d'un courant révolutionnaire se manifeste dès 1864-1865, avec la parution de petites feuilles non-cautionnées, la Rive gauche ou Candide. L'annonce d'une prochaine réforme libérale de la législation (19 janvier 1867) provoque par anticipation la création d'une quinzaine de titres.

#### **CHAPITRE III**

#### **LA LOI DE 1868**

Décidée par Napoléon III seul en janvier 1867, la réforme prévue se heurte à la mauvaise volonté des bonapartistes autoritaires, au gouvernement (Rouher et Baroche, qui font traîner plus d'un an l'élaboration du projet et ne le soutiennent que mollement à la tribune) et au Corps législatif, où Cassagnac se fait le porte-parole des craintes de la majorité : les discussions s'éternisent. Il ne s'agit pourtant que d'un progrès timide, réduit à la suppression de l'autorisation préalable et de l'avertissement, et à une baisse du timbre d'un centime. On est donc loin de la liberté de la presse. Tous les opposants combattent le projet comme insuffisant, réclamant la suppression du timbre et le jugement des procès par le jury. L'Empereur lui-même hésite; puis, convaincu de ne pou-

voir faire marche arrière, il impose la loi à Rouher et aux députés bonapartistes. L'opposition s'y rallie aussi, pour des raisons utilitaires ; la loi est votée le 9 mars 1868 à la quasi-unanimité, presque sans amendements, et promulguée le 11 mai.

#### **CHAPITRE IV**

#### LES CONSÉQUENCES DE LA LOI

Les créations d'organes. — Les statistiques portant sur la naissance de nouveaux organes sont difficiles à établir, car les sources sont contradictoires et ambiguës. L'année 1868 voit une hausse nette du nombre de feuilles politiques créées : il en naît dix-neuf (contre 12 en 1867) en juillet et août pour la plupart, puis en novembre. En 1869, douze feuilles seulement apparaissent, alors que l'année 1870 se caractérise par une nette reprise (neuf créations). Le nombre de déclarations non suivies d'effet augmente sur toute la période, jusqu'à dépasser 50 %; on crée toujours plus d'hebdomadaires que de quotidiens.

La répression judiciaire. — Il est malaisé de donner des chiffres qui permettent d'évaluer l'ampleur de la répression judiciaire, la notion de procès politique étant difficile à définir. Cependant, l'évolution est nette : élevé pendant l'hiver 1867-1868, le nombre de journaux condamnés tombe très bas au printemps 1868 ; il remonte nettement en août avec la Lanterne, en novembre avec la souscription Baudin. La répression judiciaire va en s'accroissant sensiblement en 1869 et 1870, mais selon une courbe irrégulière, les « pointes » survenant en mars et juillet 1869 (campagne électorale) et surtout février-avril 1870 (troubles à Paris et campagne plébiscitaire). Dès l'été 1869, les procès ne visent plus que les feuilles républicaines, radicales, et les petits pamphlets non-cautionnés.

Les tirages. — La promulgation de la loi provoque immédiatement une montée des tirages : après la progression enregistrée en 1867, ceux-ci atteignent à l'automne 1868 un total de près de 400 000 exemplaires par jour. Puis ils ne suivent plus de tendance nette, passant de 320 000 en janvier 1869 à plus de 500 000 en mai ; ces oscillations se poursuivent jusqu'au plébiscite, avec une chute brutale en juin 1870 (390 000). Ce n'est qu'au milieu de 1869 que le tirage des nouvelles feuilles égale celui des anciennes ; il ne le dépassera jamais sensiblement par la suite. A partir de la fin de 1869, le ralliement de nombreux organes du centre à l'Empire fait perdre à la presse d'opposition la supériorité de diffusion ; les tirages des deux camps s'équilibrent à peu près.

# DEUXIÈME PARTIE L'EXEMPLE DE TROIS JOURNAUX RÉPUBLICAINS

#### CHAPITRE PREMIER

#### LA CLOCHE

Apparue le 15 août 1868, la *Cloche* se présente d'abord comme un petit pamphlet hebdomadaire inspiré de la *Lanterne*, dont il adopte le ton caustique et léger. Son rédacteur unique, Louis Ulbach, ancienne vedette du *Figaro* comme Rochefort, s'est associé à l'éditeur républicain Le Chevallier; il se fixe pour

but de réveiller l'opinion publique.

Bien écrit, souvent amusant, le journal n'est qu'une suite de piques dirigées contre le pouvoir, qui ne se fondent sur aucune réflexion politique. Aussi, après un beau succès initial (50 000 exemplaires écoulés en moyenne par numéro en septembre), les ventes déclinent-elles régulièrement, jusqu'à 6 500 exemplaires par numéro en novembre 1869. Ulbach transforme alors la *Cloche* en véritable journal, quotidien de grand format, doté d'une rédaction nombreuse et talentueuse qui, sans abandonner l'arme de la satire, donne à la feuille une doctrine (le radicalisme), des articles de fond, des rubriques variées et souvent brillantes, surtout dans les domaines littéraire et artistique. Plus sérieux tout en restant divertissant, le journal voit ses ventes remonter à un niveau honorable (de 8 à 10 000 exemplaires par jour à la fin du printemps 1870). Malgré son opposition systématique à Ollivier, il est épargné par la justice. En juillet 1870, il s'oppose résolument à la guerre.

#### **CHAPITRE II**

#### LE NATIONAL DE 1869

Né le 19 janvier 1869, le National de 1869 est un quotidien républicain modéré. Il rassemble des transfuges du Siècle et de l'Électeur, et des journalistes économistes (Charbonnier, Coulon) ou financiers (les frères Rousset, ses fondateurs). Plus que par ses prises de position politiques en demi-teinte (partisan d'un régime parlementaire, il appuie en 1869 les campagnes des républicains modérés et d'Ollivier, puis rompt avec ce dernier dès qu'il arrive au pouvoir), il est remarquable par l'attention inhabituelle qu'il porte à la politique étrangère, à l'Église (il est farouchement anticlérical), au développement de l'instruction, de l'économie (il défend le libre-échange). Surtout, il constitue une tentative intéressante de démocratisation de la presse politique : un système original de financement par les annonces permet à ses propriétaires de le vendre d'abord à cinq centimes, ce qui lui procure un succès inédit : 102 000 exemplaires vendus par jour, en moyenne, en mai 1869. Dès juin, cependant, ce prix doit être élevé : à dix centimes, le tirage tombe aux environs de 40 000, puis, à quinze centimes (décembre 1869), à 25 000 exemplaires par jour : mais il se stabilise à ce niveau très honorable.

#### CHAPITRE III

LE RAPPEL

Fondé en mai 1869, pour les Législatives, le quotidien le Rappel marque le retour politique des journalistes « montagnards » de la seconde République, et, plus particulièrement, du « clan » Hugo : l'équipe dirigeante (Charles et François Victor-Hugo, Paul Meurice, Charles Vacquerie) est celle de l'Événement de 1848-1851. Fidèle à son serment, Victor Hugo n'y collabore pas régulièrement, mais il en influence largement la ligne politique et assure son succès en lui donnant, à son lancement, la primeur de L'homme qui rit, puis de nombreux poèmes inédits. Le Rappel bénéficie aussi du concours (jusqu'en novembre 1869) de Rochefort, et d'une rédaction prestigieuse. Malgré des rubriques littéraires et artistiques brillantes et éclectiques, le journal est tout entier consacré à la lutte politique. Anticlérical, pacifiste, vaguement partisan d'une politique sociale, il est surtout tourné vers le passé, fondant son opposition à l'Empire sur le parjure, sans cesse évoqué, commis par Napoléon III le 2 décembre, et qui légitime la désobéissance des citoyens. Mais, s'il s'engage avec vigueur dans les campagnes électorales, où il préconise des votes extrêmistes (pour Rochefort, pour des insermentés), il recule toujours devant l'action et déplore les émeutes. Il est très lourdement frappé par la justice impériale, qui en un peu plus d'un an lui inflige 31 000 francs d'amende et cinquante-trois mois de prison. Son existence n'est cependant jamais menacée, car il jouit d'un succès persistant (son tirage reste toujours au niveau élevé de 30 à 40 000 exemplaires par jour).

# TROISIÈME PARTIE QUELQUES JOURNALISTES DE LA PRESSE RÉVOLUTIONNAIRE

Suite alphabétique de notices concernant cent seize rédacteurs des organes révolutionnaires et socialistes ; l'accent est mis sur leurs activités de presse et leur action politique.

**ANNEXES** 

Tableaux statistiques.